

TOME

2

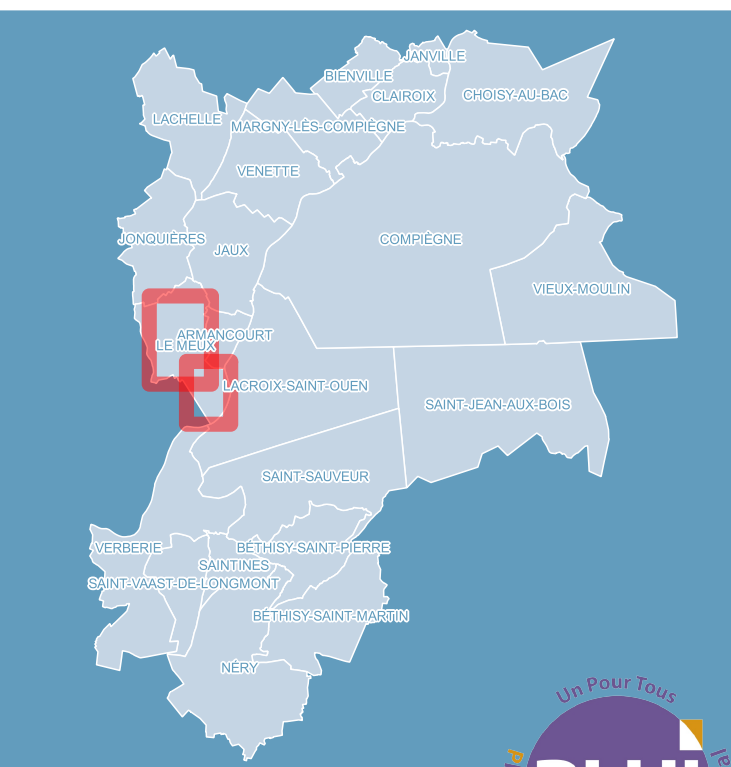
REGLEMENT
GRAPHIQUE

Planche n°29

LE MEUX - Centre

Document approuvé le 14 novembre 2019

Revision allégée n°2 du 18 décembre 2025



PLUI
Plan Local d'Urbanisme

ZONAGE REGLEMENTAIRE

AUTRES ELEMENTS

Limite de zonage

Zone d'aménagement concerté

Limite communale

PRESCRIPTIONS

Espace boisé classé

Emplacement réservé aux voies publiques

Emplacement réservé aux ouvrages publics et installations d'intérêt général

Éléments de paysage, (sites et secteurs) à protéger pour des motifs d'ordre écologique (L.151-23 et R.151-43 5° du code de l'urbanisme)

Orientations d'aménagement et de programmation

Voies de circulation à créer, modifier ou conserver (L.151-38 et R.151-48 1° du code de l'urbanisme)



SOUS-PREFECTURE

23 DEC. 2025

D'S COMPIEGNE



ARC
Association Régionale de Compiègne



L'V
L'Union des Villes

0 50 100 150 200 m

1:2 500,000003